

EB61.R34 Etude organique sur le rôle de l'OMS au niveau des pays, et en particulier le rôle des représentants de l'OMS

Le Conseil exécutif,

Rappelant la résolution WHA29.33 dans laquelle l'Assemblée de la Santé a prié le Conseil exécutif d'entreprendre une étude organique sur le rôle de l'OMS au niveau des pays, et en particulier le rôle des représentants de l'OMS, la résolution EB59.R33 dans laquelle le Conseil a estimé qu'il serait essentiel que l'étude se poursuive pendant une année encore, et la résolution WHA30.16 priant le Conseil exécutif de faire rapport sur son étude à la Trente et Unième Assemblée mondiale de la Santé;

Ayant examiné le rapport sur l'étude organique ² présenté par le groupe de travail constitué à cet effet par le Conseil exécutif,

1. REMERCIE le Président et les membres du groupe de travail de leur rapport;

2. TRANSMET l'étude à la Trente et Unième Assemblée mondiale de la Santé avec les observations du Conseil exécutif soulignant que la souplesse est un élément essentiel; ¹

3. APPELLE L'ATTENTION de l'Assemblée de la Santé sur ses constatations, conclusions et recommandations, et plus spécialement sur le rôle que peut jouer l'OMS dans la promotion de l'autoresponsabilité nationale en matière de santé, notamment en collaborant avec les pays à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des programmes de santé des pays eux-mêmes;

4. SOULIGNE qu'il est souhaitable que les autorités nationales participent davantage à l'action de l'OMS et y prennent une part de responsabilité plus grande;

5. CONFIRME la nécessité de renforcer la compétence technique et gestionnaire des représentants de l'OMS;

6. RECOMMANDE que le titre de représentant de l'OMS soit remplacé par celui de coordonnateur des programmes OMS;

7. SOULIGNE le rôle qui incombe à l'OMS dans la promotion du nouveau type de formation en santé publique recommandé dans l'étude;

8. INVITE les comités régionaux à tenir pleinement compte des incidences de l'étude;

9. PRIE le Directeur général de mettre en application les conclusions et les recommandations de l'étude dans les activités futures de l'Organisation.